

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)

2AM

Au capital de 500 euros

Siège social : 54 rue Jean de la Fontaine, 75016 Paris

RCS Paris : 851 115 816

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Décision en date du 6 décembre 2024

L'an 2024, le 6 décembre, à Hyères, l'associé unique de la société **2AM**,

Monsieur Nicolas Valton, demeurant 97 Allée des Tennis, 83400 Hyères

Après avoir constaté :

- Que le siège social de la société est actuellement fixé au **54 rue Jean de la Fontaine, 75016 Paris** conformément à l'article 4 des statuts ;
- Et qu'il est nécessaire de transférer le siège social pour des raisons organisationnelles et stratégiques.

Décide ce qui suit :

ARTICLE 1 : TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Le siège social de la société est transféré du **54 rue Jean de la Fontaine, 75016 Paris**, au **97 allée des Tennis, 83400 Hyères**, à compter du **8 janvier 2024**.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

"Le siège social est fixé à : **97 allée des Tennis, 83400 Hyères**."

ARTICLE 2 : POUVOIRS POUR LES FORMALITÉS

Tous pouvoirs sont conférés à **Monsieur Nicolas Valton**, demeurant **97 allée des Tennis, 83400 Hyères**, à l'effet d'accomplir toutes formalités nécessaires et de procéder aux publications requises.

Fait à Hyères, le 6 décembre 2024.

Signature :

Nicolas Valton

(Mention manuscrite : "Lu et approuvé")

Lu et approuvé
